

Commune de Aunis Atlantique
PLU Intercommunal
PLAN N° 504

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

REGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

PLAN N° 504

ECHELLE 1/5000

0 250 500 m

FOND CADASTRAL
 Cadastre Établi - Septembre 2024
<https://cadastre.data.gouv.fr/>

atelierurbanova
 urbanisme et architecture

Edition cartographique du 26/02/2026

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat
 - Approuvé le 19 mai 2021
 - Mise à jour approuvée le 7 décembre 2021
 - Modification simplifiée N°1 approuvée le 6 juillet 2022
 - Mise en compatibilité N°1 dans le cadre d'une DUP - arrêté préfectoral du 17 mars 2025
 - Déclaration de projet / Mise en compatibilité N°2 approuvée le 8 octobre 2025
 - Modification simplifiée N°2 approuvée le 5 décembre 2025
 - Modification de Droit Commun N°1 approuvée le 4 février 2026

Légende

ZONES URBAINES

- U
- UE
- UX
- UXai

ZONES AGRICOLIS

- 1AU
- 1AUe
- 1AUXai
- 2AUX

ZONES AGRICOLES

- A
- Aenr
- Ap

ZONES NATURELLES

- N
- NC
- NETA
- Np
- NX


PRESCRIPTIONS

- Arbre remarquable protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
- Bâtiment susceptible de changer de destination (logement) - L151-11 Code de l'Urbanisme
- Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé - L151-19 Code de l'Urbanisme
- Immeuble remarquable protégé - L151-19 Code de l'Urbanisme
- Alignement d'arbres protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
- Corridor écologique terrestre remarquable protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
- Halle remarquable protégée - L151-23 Code de l'Urbanisme
- Local commercial protégé - L151-16 Code de l'Urbanisme
- Boisement protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
- Boisement remarquable protégé - L151-13 Code de l'Urbanisme
- Corridor écologique terrestre remarquable protégé - L151-23 Code de l'Urbanisme
- OAP Listières urbaines à protéger
- OAP Sectorielle
- Réservoirs bocagers remarquables - L151-23 Code de l'Urbanisme
- Zone exceptionnellement inondée
- Zone fréquemment inondée
- Zone humide protégée - L151-23 Code de l'Urbanisme

Sur l'ensemble du territoire : OAP thématique Alignements d'arbres dans le Marais Moulillé
 Sur l'ensemble du territoire : OAP thématique Patrimoine hydraulique

ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES

- Limite communale
- Bâti Dur
- Bâti Léger
- Limite parcellaire



Emplacements réservés

Commune	N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m²)
FERRIERES	38	Echangeur Beaux Vallons RD115-RN11	Département	46400

Changements de destination autorisés

Commune	N°	Désignation	Type / Détail
SANT-JEAN DE LIVERSAY	12	Bâtiment susceptible de changer de destination (logement) - L151-11 CU	Non renseigné

Patrimoine

Commune	N°	Désignation	Type / Détail
SANT-JEAN DE LIVERSAY	242	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Lanterne
NUAILLE D'AINIS	238	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Reste du château de Beauregard
SANT-JEAN DE LIVERSAY	65	Élément de petit patrimoine remarquable bâti protégé - L151-19 CU	Calvaire
NUAILLE D'AINIS	238	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Pigeonnier
MARANS	220	Immeuble remarquable protégé - L151-19 CU	Ferme ancienne